



Administration communale
WINCRANGE

AVIS

Conformément à l'article 16, alinéa 5 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail a accordé au nom de la SARL CTI SYSTEMS, les autorisations suivantes :

- n° 3A/2024/1912/174 du 15 mai 2024, un palan de la marque LIFTEUROP, du type LRZ1500, avec le n° de construction 23091208/23
- n° 3A/2024/1913/174 du 15 mai 2024, un palan de la marque LIFTEUROP, du type LRZ1500, avec le n° de construction 23091243/23
- n° 3A/2024/1915/174 du 15 mai 2024, un palan de la marque LIFTEUROP, du type LRZ1500, avec le n° de construction 23091338/23
- n° 3A/2024/1916/174 du 15 mai 2024, un palan de la marque LIFTEUROP, du type LRZ1500, avec le n° de construction 23091259/23
- n° 3A/2024/1921/174 du 15 mai 2024, un palan de la marque MCBULL, du type LRZ1500, avec le n° de construction 23091254/23
- n° 3A/2024/1923/174 du 15 mai 2024, un palan de la marque MCBULL, du type LRZ1500, avec le n° de construction 23091242/23
- n° 3A/2024/1924/174 du 15 mai 2024, un palan de la marque MCBULL, du type LRZ1500, avec le n° de construction 23091244/23
- n° 3A/2024/1925/174 du 15 mai 2024, un palan de marque MCBULL, du type LRZ1500, avec le n° de construction 23091221/23

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du tribunal administratif, appel contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Wincrange, le 17.07.2024

Le bourgmestre,



Lucien Meyers